



Le français, une langue d'échanges universitaires pour l'ASEAN*

Frédéric CARRAL **

I. Rapide historique de l'Asie du sud-est en relation avec l'Europe

Les pays de l'actuelle ASEAN, péninsule indochinoise et archipel insulindien, regroupent une grande variété de langues et de cultures et ont toujours été connectés au reste du monde. Le début des contacts directs, avec les nations européennes, date de la prise de Malacca par les Portugais en 1511, soit, il y a plus de cinq cents ans. Malacca avait des liens de vassalité avec le royaume d'Ayutthaya et une première ambassade portugaise fut alors envoyée au Siam.

Dans la période de l'ouverture des routes maritimes puis du commerce des épices, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les Portugais furent suivis en Asie du Sud-est par les Hollandais et les Britanniques ; puis, par les Français au Siam et les Espagnols aux Philippines. Les relations diplomatiques entre Louis XIV, roi de France, et le roi Narai, roi du Siam (ou d'Ayutthaya), furent particulièrement intenses et comptent pour beaucoup, en Europe, dans l'intérêt porté à cette partie de l'Asie. Cependant, une révolution de palais, en 1688, entraîna l'expulsion des Français du Siam et les relations diplomatiques ne furent rétablies que sous le Second Empire (Napoléon III) pendant la période coloniale.

La période coloniale fut vécue très différemment selon les pays de l'ASEAN. Les Portugais ne se maintinrent qu'à Timor-Leste mais ils y restèrent jusqu'en 1975. La grande colonie néerlandaise de l'archipel indonésien fut un peu concurrencée par l'expansion britannique dans le Golfe du Bengale en Birmanie et Malaisie. Les États-Unis se substituèrent, en 1898, à la domination coloniale espagnole aux Philippines. Les Français, installés à l'embouchure du Mékong dès 1882, vont peu à peu constituer une grande Indochine française dont l'extension maximale sera atteinte avec les accords franco-siamois de 1907. Seul le Siam conservera son indépendance mais au prix d'une perte de plus du tiers de son territoire et grâce à un appel à la coopération européenne pour moderniser le pays.

L'occupation japonaise de l'Asie du sud-est pendant la seconde guerre mondiale, aura pour conséquence, à la fin de la guerre, l'indépendance de tous les nouveaux pays de l'Asie du Sud-est : Philippines en 1946, Birmanie en 1948, Indonésie en 1950, Malaisie en 1957 (rejointe en 1963 par les provinces malaises de Bornéo ; séparée de Singapour en 1965). L'indépendance des pays issus de l'Indochine française (Vietnam, Laos, Cambodge) est reconnue par les accords de Genève en 1954.

* Communication présentée au Séminaire « Enseignement/apprentissage du français dans le contexte de l'ASEAN » le lundi 5 août 2013 à l'université Naresuan, Phitsanulok, Thaïlande

** lecteur de français, l'université Thammasat

Dans le contexte de la guerre froide, les luttes pour les indépendances sont suivies par les guerres idéologiques entre partisans du système communiste ou du système capitaliste. La guerre du Vietnam (1955–1975) implique la plupart des pays de la région. Et le long conflit larvé (1978–1999), qui fait suite à la chute du régime Khmers Rouges, sera qualifié par certains historiens de troisième guerre d'Indochine. Cette fin du XX^e siècle est celle de l'opposition entre les partisans de l'URSS et ceux des USA. Les langues russe et anglaise devinrent régionalement les outils privilégiés de la coopération internationale et universitaire.

II. L'ASEAN et le modèle de la construction de l'Union Européenne

C'est dans ce contexte de la guerre froide que sera créée, en 1967, l'ASEAN qui regroupera d'abord cinq pays ; les quatre pays de l'Insulinde (Philippines, Malaisie, Singapour, Indonésie) et la Thaïlande. Ils seront rejoints par un sixième pays, Brunei à son indépendance en 1984. L'ASEAN va s'imposer comme la principale association supranationale dans la région face à d'autres initiatives de nature politique comme l'association des Pays non-alignés (crée en 1955 à Bandung, Indonésie) ou économique comme l'association des Pays du Grand Mékong (1992). Avec la fin de la guerre froide (chute du Mur de Berlin en 1989) et les progrès de la mondialisation, l'ASEAN va recevoir l'adhésion du Vietnam (1995), du Laos et de la Birmanie (1997), et celle du Cambodge (1999). Timor-Leste devenu indépendant, en 2002, est depuis membre observateur. La crise économique régionale de 1997 a sensibilisé à l'interdépendance

nouvelle des pays du sud-est asiatique et à la nécessité de faire évoluer l'ASEAN pour devenir l'outil d'une meilleure régulation.

L'ASEAN, comme l'Union Européenne à ses débuts, est une association supranationale formée dans le but d'éviter de nouvelles guerres mais aussi de créer une sphère de prospérité par la création à terme d'un grand marché commun. Il n'y a quasiment pas, pour l'instant, dans l'ASEAN, de politique linguistique, culturelle ou éducative commune, ni de libre circulation des individus. Mais la prégnance du modèle de la construction européenne peut permettre d'envisager, à moyen terme, des mesures de coopération universitaires et scientifiques. Pourquoi ne pas rêver à un Erasmus-intra-Asean ?

Le modèle de l'Union européenne, c'est aussi l'égalité de toutes les langues nationales des pays membres et c'est un statut officiel protégé pour toutes les langues régionales ou minoritaires. Si l'apprentissage réciproque des langues de l'ASEAN se développe, il va entrer en concurrence sur le marché des cours de langues avec l'apprentissage des grandes langues internationales. Cependant, l'enseignement du français peut se développer avec la construction de l'ASEAN. Le français peut devenir une langue de travail commune entre ressortissants de plusieurs pays de l'ASEAN, en particulier dans certains domaines de la recherche universitaire.

III. La Francophonie et l'ASEAN

En ce qui concerne l'implication des pays de l'ASEAN dans la Francophonie, cela concerne principalement le Vietnam, le Laos et le Cambodge. C'est à la fin de la guerre froide, après la politique du Doi-Moi (dès 1986)



et surtout suite au VII^e sommet de la Francophonie en 1997 à Hanoi que les liens de coopération linguistique et culturelle entre la France et le Vietnam, les pays de l'Indochine et la Francophonie, se renouent après 40 ans d'interruption. Cette Francophonie passe par différents canaux, plus ou moins actifs selon les trois pays : la coopération bilatérale avec la France ou d'autres pays francophones ; l'OIF avec son outil de formation le Crefap (en particulier le projet Valofrase) ; l'AUF constituée d'un réseau, de plus en plus dense, d'universités ; les associations nationales de professeurs de français en relations avec la FIPF ; et d'autres réseaux.

L'importance donnée à l'enseignement du français est très différente selon les pays de l'ASEAN. La Thaïlande (67 millions d'habitants) a une politique ininterrompue de l'enseignement du français comme seconde langue étrangère depuis la fin du XIX^e siècle. Le Vietnam (90 millions d'habitants), le Laos (7 millions d'habitants) et le Cambodge (15 millions d'habitants) qui ont été sous domination coloniale française pendant plus de cinquante ans, ont interrompu la coopération avec la France pendant les quarante premières années de leurs indépendances avant de rejoindre le réseau francophone et de faire à nouveau du français une des principales langues enseignées. Aux Philippines (98 millions d'habitants), pays à dominante catholique avec un fort taux de scolarisation, l'intérêt pour le français est relayé par l'importante communauté de travailleurs philippins émigrés en France. Dans le système universitaire philippin, on compte 5,000 apprenants de français et deux universités avec des cursus de licence et de master. La Malaisie (28 millions

d'habitants) et l'Indonésie (245 millions d'habitants) ont des relations économiques avec la France et le français y est enseigné à l'université. En Malaisie, on compte 5,000 apprenants de français et deux universités avec cursus de licence de français. En Indonésie, on compte 30,000 apprenants de français pour 600 professeurs universitaires, dix départements universitaires de français dont un avec un cursus de master. Le Myanmar (55 millions d'habitants) a sacrifié son système universitaire suite aux manifestations étudiantes de 1988, l'enseignement du français y est devenu minime malgré la présence d'entreprises françaises dans le pays. Singapour (5 millions d'habitants) et Brunei (300,000 hab.) ont choisi de dispenser des enseignements universitaires en anglais ; le français n'y est enseigné qu'à titre d'option culturelle, ceux (assez nombreux à Singapour) qui souhaitent suivre un cursus spécialisé en français doivent le faire à l'étranger.

L'ASEAN regroupe 558 millions d'habitants répartis dans dix pays. La population des quatre pays de l'ASEAN adhérents à l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) s'élève à 178 millions d'habitants.



IV. La Thaïlande pilier régional de la Francophonie

En Thaïlande, le français est largement enseigné dans le secondaire et à l'université. Mais de nombreuses interrogations se posent sur ce que deviendra l'enseignement du français dans la prochaine décennie. En 2001, la réforme du concours d'entrée à l'université a entraîné une plus grande variété de choix

pour la seconde langue étrangère (chinois et japonais, puis coréen, russe, allemand...) et une diminution des effectifs d'apprenants du français dans le secondaire. Cependant à l'université, l'accroissement global des effectifs universitaires a fait que le français a plutôt gagné en nombre d'étudiants même s'il a perdu en importance relative. Sur les 160 établissements d'enseignement supérieur en Thaïlande, il y a actuellement quinze universités¹ qui proposent une licence de français et trois² d'entre elles, un programme de master. Le français est enseigné comme matière optionnelle dans une douzaine d'autres universités.



a) Les cursus de licence de français

En ce qui concerne les cursus de licence de langue française en Thaïlande, le nombre de candidats pour entrer en licence majeure de français n'est pas limité par le manque d'attrait de la langue française, il l'est surtout par des règles administratives restrictives d'accès à l'enseignement supérieur. L'accès à l'université est restreint en Thaïlande par un numerus clausus et la sélection se fait sur la base d'un concours national (trois séries d'épreuves GAT, PAT, O-NET) suivi de sélections propres à chaque université. Cette procédure s'est beaucoup complexifiée cette dernière décennie et elle est l'objet de nombreuses

critiques. Les futurs étudiants doivent faire preuve de stratégies qui tiennent plus du jeu de hasard que de la performance académique. De plus, dans l'expression de leurs vœux, ils vont par exemple choisir délibérément des filières ou des universités peu valorisées pour s'assurer une meilleure chance d'accès à l'enseignement supérieur.

Dans la plupart des universités, il est demandé aux candidats optant pour une licence en majeure français d'avoir déjà étudié le français dans le secondaire ; alors que pour les autres langues (russe, allemand, espagnol, japonais...), il est possible de s'inscrire en licence de langue étrangère en débutant complet. Le français est en quelque sorte victime de son ancienneté dans le système scolaire. Il y a trop peu de cursus ouverts aux débutants complets et les cursus réservés aux non-débutants connaissent des difficultés administratives restrictives lors des procédures d'inscription.

Le profil socio-économique des étudiants en spécialité français s'est beaucoup modifié. Le français qui était encore, il y a vingt ans, le choix de l'élite, est de plus en plus le choix des nouvelles classes moyennes. Par ailleurs, le choix des étudiants pour la langue française est bien trop souvent un choix par défaut pour des étudiants peu portés sur les études scientifiques et les cursus longs. La conséquence est que la plupart des

¹ Les quinze universités sont : universités publiques (Kasetsart, Khon Kaen, Thammasat, Srinakharinwirot, Silpakorn (2), Prince of Songkla, Naresuan, Mahasarakham), université publique ouverte (Ramkhamhaeng), universités publiques autonomes (Chulalongkorn (2), Chiang Mai, Burapha), université Rajabhat (Chandrasakam), universités privées (Assumption, Rangsit).

² Université Chulalongkorn (Master études françaises, Master of French for Business World), Université Thammasat (Master études françaises, Master traduction français-thaï), Université Kasetsart (Master didactique du français et de l'anglais).



étudiants de français actuels souhaitent travailler directement après l'obtention de leur diplôme de licence. Dorénavant, bien peu souhaitent continuer leurs études en master et doctorat ou bien s'orienter vers l'enseignement du français ; le métier d'enseignant ne fait plus beaucoup rêver. La plupart rêvent de travailler comme hôtesse de l'air, guide touristique ou secrétaire dans une entreprise internationale.

b) Les masters de français et les cursus internationaux

Actuellement, le système thaïlandais reste très compartimenté. D'un côté des cursus en thaï réservés pour les nationaux avec un numerus clausus à l'entrée, des promotions limitées et homogènes ; d'un autre côté, des cursus dits internationaux n'accueillant que des étrangers pour des formules courtes et onéreuses. Le système universitaire thaïlandais a connu une forte croissance passant d'une dizaine d'institutions universitaires, dans les années 1950, à plus de 160 établissements de nos jours. Ce développement massif s'est fait en reproduisant par scissiparité le modèle initial et en proposant des formations de plus en plus standardisées. Il y a eu prolifération en particulier des mêmes programmes de mini-MBA proposant cours d'anglais, comptabilité et bureautique. Il s'agit maintenant pour les universités thaïlandaises de réussir une évolution qualitative, vers des formations plus diversifiées menant à la recherche scientifique dans un cadre ouvert à l'international. Pour réussir cela, l'insertion dans les réseaux universitaires francophones et la création de cursus internationaux en français peuvent être des moyens à privilégier.

Les métiers de l'enseignement et de la recherche ne sont plus suffisamment attractifs pour les étudiants thaïlandais. Une des conséquences est la difficulté à recruter des étudiants dans les programmes de master de (ou en) français. Chaque année, les quinze programmes de licence de français forment environ 300 nouveaux diplômés mais seulement une trentaine d'entre eux continuent leurs études en master et la plupart de ces candidats au master, soit changent d'orientation, soit partent étudier à l'étranger. Il ne reste qu'une douzaine de candidats qui se répartissent dans les quatre programmes de master en français actuellement proposés, en 2013, par trois universités, Chulalongkorn, Thammasat et Kasetsart. Cela signifie qu'à très court terme, étant donné les nouvelles contraintes en termes d'effectifs minimums pour le maintien des cursus, ces programmes sont destinés à fermer si aucune mesure n'est prise (on peut imaginer par exemple, la collaboration interuniversitaire, la proposition de bourses d'études, l'ouverture des cursus à des étudiants étrangers, la modification des cursus, etc.).

Outre le volume des effectifs étudiants, le renouvellement du corps enseignant est tout aussi préoccupant pour la viabilité des programmes de master. La crise économique asiatique de 1997 a eu pour conséquence la modification du statut des enseignants universitaires nouvellement recrutés lesquels ne bénéficient plus du statut de fonctionnaire (ils sont dorénavant des contractuels renouvelables). Par ailleurs, avec la mise en place des nouvelles procédures de contrôle qualité, le travail administratif des enseignants s'est considérablement alourdi. Il se pose

donc un vrai problème de recrutement des enseignants universitaires. La direction de mémoires de master requiert maintenant des enseignants titulaires d'un doctorat, or il s'agit d'une tâche lourde de diriger des mémoires soutenus en français par des étudiants de langue seconde et non spécialisés en sciences humaines. Là aussi, pour pallier à la pénurie d'enseignants qualifiés, volontaires pour la direction de mémoires, des réformes doivent être entreprises. La viabilité des programmes de master tient tout autant à la démographie étudiante qu'à la structure du corps enseignant.



V. Le français, langue universitaire en Asie

Le français est langue officielle de nombreux pays d'Europe, d'Amérique du Nord, du Pacifique et surtout de l'Afrique mais elle n'est la langue première d'aucun pays asiatique. Le français est utile à l'international dans les domaines du sport, de la culture et dans plusieurs domaines professionnels comme le tourisme-hôtellerie mais son intérêt économique en Asie vient après ou en complément de la maîtrise de l'anglais, du chinois ou du japonais. Ceci dit, le français est une langue enseignée à l'université dans tous les pays du monde et la littérature scientifique en langue française est très développée. C'est une des grandes langues véhiculaires de la culture, de l'éducation et de la recherche scientifique. Si on souhaite développer des échanges universitaires avec des exigences de qualité, le français est, de toute évidence, un outil alternatif à l'anglais et au chinois dans le cadre de la création de programmes internationaux ouverts à des étudiants originaires de tous les pays.

Le français est une grande langue universitaire. L'université, institution de la renaissance carolingienne, a ses origines en Europe ; et la France est le pays européen avec la plus longue et la plus riche des traditions universitaires. Le français est une langue de l'activité universitaire internationale, une langue de travail dans l'enseignement supérieur et la recherche. Si l'anglais est devenu à la fin du XX^e siècle la principale langue de communication et de publication pour les chercheurs scientifiques, le français est actuellement la seconde langue la plus utilisée quelle que soit la discipline scientifique. Donc, toute université qui souhaite développer l'orientation vers la recherche scientifique et l'ouverture aux réseaux universitaires internationaux, se doit de proposer à tous ses étudiants des cours de français.

De fait, la demande de français, comme matière à option ou discipline mineure, est de plus en plus forte dans les universités thaïlandaises. Cet attrait pour le français, matière optionnelle, s'explique en partie par le désir de continuer ses études de master ou de doctorat en Europe. Il existe des possibilités d'aides financières. La France maintient une politique de bourses visant les étudiants en master et doctorat. Le programme Erasmus-Mundus nécessite pour postuler de connaître au moins deux langues européennes. Y compris en l'absence de bourse, le faible coût relatif des frais de scolarité en France, la démocratisation du voyage aérien, l'attrait touristique de l'Europe, le prestige attaché à un diplôme européen et en particulier au séjour universitaire en France, tout cela fait que de nombreux étudiants thaïlandais continuent leurs études en Europe et en particulier en France.



VI. Conclusion

En conclusion, le français est une langue utile et nécessaire à la recherche scientifique. Les universités de l'ASEAN qui doivent s'ouvrir à la coopération internationale, à l'accueil d'étudiants étrangers, et gagner en qualité académique, ont intérêt à développer l'offre de formation en français, en particulier de proposer plus largement le français comme matière à option ou spécialité mineure dans l'ensemble des cursus. Il ne

s'agit plus de former seulement des professeurs de français mais de former des universitaires de toutes disciplines, aptes à travailler dans leurs domaines respectifs en utilisant leurs connaissances de la langue française et de la culture universitaire française. Le français peut devenir un des espaces de travail commun à de nombreux universitaires ressortissants des pays de l'ASEAN.



Bibliographie

- BOONTHARM Thida. *Contribution à l'histoire de l'enseignement en Thaïlande*. Thèse à l'école Pratique des Hautes Etudes (non publiée), soutenue en 1977.
- CARRAL Frédéric. *Les arts libéraux. Quelle identité disciplinaire pour les étudiants thaïlandais en études françaises ?*. article pp. 4–19, paru dans le Bulletin de l'ATPF, n°124, Bangkok, Thaïlande, juillet-décembre 2012.
- DOVERT Stéphane et IVANOFF Jacques (sous la direction de). *Thaïlande contemporaine, Les Indes savantes*. Irasec, Paris, 2011.
- BARON-GUTTY Audrey. *L'éducation en Thaïlande : limites et enjeux*. pp. 423–442.
- BOISSEAU du ROCHER Sophie. *La Thaïlande au sein de l'ASEAN : une diplomatie en perte de vitesse ?*. pp. 543–560.
- DOVERT Stéphane. « *La Thaïlande prête pour le monde* » ou de l'usage intensif des étrangers dans un processus de construction nationale. pp. 201–260.
- JITTASEVI Kajit. *La politique étrangère de la Thaïlande au XXI^e siècle : entre la quête de sens et la recherche d'une place dans le monde globalisé*. pp. 561–590.
- GALLAND Xavier. *Histoire de la Thaïlande*. PUF, Collection Que sais-je ?, Paris, 1998.
- ROJANA-ANUN Suthisa. *Les représentations du français en Asie du sud-est. Le cas des étudiants en licence de français au Cambodge, au Laos, à Singapour, en Thaïlande et au Vietnam*. Thèse en sciences du langage (non publiée, disponible en ligne) soutenue à l'université du Mans en 2005.

Liens Internet :

Diaporama utilisé lors de la communication orale relative à cet article, consultable sur le lien :
<http://thammasat.academia.edu/FredericCarral>